

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Septembre 1874.

Département de Maine-et-Loire.

Election à l'Assemblée Nationale.

Dimanche 13 septembre 1874.

CANDIDAT :

M. Ch. BRUAS

Vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire.

M. BRUAS (Charles-Michel-Pierre), né à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), le 2 juillet 1807 ;

Adjoint au maire de Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), de 1838 à 1843 ;

Juge au tribunal de commerce de Saumur en 1846 et en 1847 ;

Président du tribunal de commerce de 1848 à 1851 ; puis de 1855 à 1858 ;

Conseiller d'arrondissement de 1848 à 1870 ;

Président du conseil d'arrondissement pendant les quinze dernières années ;

Conseiller municipal de Saumur pendant quinze ans ;

Membre du Bureau de bienfaisance et de l'administration hospitalière de Saumur ;

Président et l'un des fondateurs de la Société de secours mutuels *La Saumuroise*, de 1851 à 1863, et honoré d'une médaille d'argent ;

Maire de Brain-sur-Allonnes depuis septembre 1864 ;

Conseiller général en 1869 ;

Vice-président du Conseil général en 1871, 1872, 1873.

Président de la commission départementale en 1871, 1872, 1873, et président de la commission du budget, depuis qu'il siège au Conseil général.

Cette nomenclature si honorable nous paraît être la meilleure réponse à faire aux détracteurs intéressés de la candidature de M. Ch. Bruas. Aucun autre candidat ne se présente avec des titres si solides à la confiance des électeurs.

Aux électeurs du département de Maine-et-Loire.

Trois candidats se présentent à vos suffrages pour l'élection du 13 septembre.

M. Maillé, candidat républicain.

M. Eugène Berger, candidat de l'Empire.

M. Charles Bruas, candidat conservateur et mac-mahonien.

La République de M. Maillé, c'est, à bref délai, le renversement certain de Mac-Mahon et le retour au pouvoir des amis et compères de M. Gambetta.

L'Empire de M. Eugène Berger, c'est une aventure dangereuse entreprise témérement en faveur d'un prince de dix-huit ans, incapable de porter le poids des affaires et du gouvernement.

A tout cela, M. Charles Bruas préfère et oppose le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, qui est pour tous un gage de paix, d'ordre et de sécurité.

Electeurs de Maine-et-Loire, n'êtes-vous pas d'accord avec M. Ch. Bruas ?

La République définitive, c'est le chaos ou la guerre intérieure.

L'Empire, c'est un nouveau changement de gouvernement, et ce serait très-probablement la guerre extérieure avec toutes ses conséquences.

Mac-Mahon, c'est la paix et l'ordre à l'intérieur ; c'est la paix et l'honneur en face de l'étranger ; c'est le présent raffermi et préparant sagement l'avenir, en nous rendant le sentiment de la sécurité.

Electeurs, choisissez !

M. Bruas n'est ni un candidat républicain, ni un candidat bonapartiste ; M. Bruas est un appui solide et ferme pour le gouvernement réparateur du maréchal de Mac-Mahon.

Plus l'heure du scrutin approche, plus la lutte entre les trois candidats devient ardente et vive, et plus aussi nous avons lieu de nous féliciter de l'attitude et du programme de M. Charles Bruas. — Il n'y a plus que ce programme qui résiste à toutes les attaques et dont les déclarations fermes et conservatrices puisse trouver accès auprès de ceux que n'emportent point au-delà des bornes du bon sens les passions de parti et l'aveuglement.

Les républicains ont beau faire feu des quatre pieds, montrer leurs affiches à tous les carrefours, à tous les coins de rue, à la porte de tous les cabarets du département ; ils ont beau mettre en avant tous leurs commis-voyageurs et tous les coqs de village, — ça ne mord pas dans nos campagnes, et personne ne veut de leur république, dont nos populations agricoles ont horreur. Nos travailleurs des champs, nos bons et braves paysans savent trop bien ce que leur coûte à eux chaque république et chaque succès des républicains. Ils comptent cela par leurs impôts et par la baisse de tous leurs produits, grains ou bestiaux. Ils savent trop bien aussi que le candidat républicain, M. Maillé, n'a été, après le 4 septembre, pendant la guerre et pendant la Commune, autre chose que le satellite constant et docile de M. H. Allain-Targé, du préfet Engelhard et de M. Gambetta. — Ils savent enfin que son journal, le *Patriote*, a salué le drapeau rouge, après le 18 mars 1871, « avec respect et avec amour. » — Cela suffit à leur faire juger les bienfaits passés et futurs de la République de M. Maillé.

A côté des républicains, les partisans de M. Eugène Berger s'agitent à outrance. Ceux-là ont compris que leur parti subissait aujourd'hui la plus critique et la plus redoutable des épreuves, et ils sont inquiets et troublés, en s'apercevant de l'effet produit sur tous les esprits sages par l'incroyable circulaire de leur candidat.

Comment ! se disent-ils, voilà M. Eugène Berger qui se met en opposition avec le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et qui aspire publiquement après un nouveau changement, une nouvelle révolution ?

A quoi donc pense-t-il ? — Nous en avons pourtant assez, depuis quatre ans, des changements de ministres et des changements de gouvernements. A grand peine, aujourd'hui, nous avons obtenu un chef sûr, un homme que tout le monde estime, un Maréchal qui a la confiance de l'armée et

de tous les honnêtes gens ; — Et M. Eug. Berger lui fait de l'opposition ? Et M. Eug. Berger lui marchandé le pouvoir et lui refuse « pour l'avenir » les lois nécessaires à sa sécurité et à la nôtre ! — Mais c'est là de l'aberration manifeste. Est-ce que, par hasard, on voudrait courir le risque de nous rejeter dans le pétrin, sous le prétexte de nous ramener « le petit prince » ?

M. Eug. Berger se trompe s'il a pensé que nous consentirions à renverser Mac-Mahon, à nous exposer de nouveau aux malheurs de la révolution et de la guerre, pour plaire seulement aux amis trop impatients et trop pressés du prince impérial. — On verra plus tard. — Pour aujourd'hui, nous avons un bon gouvernement, nous le gardons ; nous avons le maréchal de Mac-Mahon, nous restons avec lui et nous voulons le conserver, le soutenir et le consolider.

Voilà pourquoi nous voterons, dimanche prochain, pour M. Charles Bruas. Lui seul a dit qu'il s'engageait à soutenir le Maréchal « sans arrière-pensée et sans réserve. » — Voilà le député qu'il nous faut. Dans sept ans comme dans sept ans ; d'ici là, il passera bien de l'eau sous les ponts. En attendant, nous voulons être tranquilles et faire nos affaires, et le gouvernement de Mac-Mahon nous garantit le travail et la sécurité.

Voilà ce qui se dit partout — et nous trouvons que c'est bien dit : Electeurs, votez en toute confiance pour M. Charles Bruas. (*Journal de Maine-et-Loire.*) H. FAUGERON.

Aux Electeurs de Maine-et-Loire.

LETTRE D'UN RURAL SAUMUROIS.

Mes chers concitoyens,

Je ne fais pas métier ni habitude de politique ; mais, quoique rural et très-rural, je crois avoir tout de même mon petit grain de bon sens ; et, par le temps qui court, voici mon sentiment.

Nous sommes à demi-bien pour le quart d'heure, — tenons-nous-y, — et ne courons pas risque, en cherchant mieux trop vite, de trouver pis.

Nous avons un bon « gouverneur » provisoire, d'une loyauté et d'une fermeté reconnues, — soutenons-le, — et n'allons pas lui jeter, de gaieté de cœur, des bâtons dans les jambes.

Car, dans l'état de division où nous sommes, on peut bien dire quand une révolution commence, mais nul ne peut savoir quand, comment et pour qui elle finira.

Il est vrai qu'un certain nombre de gens « habiles » savent fort bien, en pareil cas, tirer pour eux les gros marrons du feu. Mais cela est d'une faible consolation pour les autres.

Pour les autres, au moindre ébranlement, c'est la panique universelle, l'effroi des capitaux, les faillites, la suspension du travail, la stagnation des affaires, du commerce, de l'industrie, enfin tous les charmants accessoires qui accompagnent chez nous et partout une révolution.

De grâce, n'en faisons plus.

Tout ébranlement peut avoir pour notre pays des conséquences d'autant plus graves que nous ne sommes pas encore remis de nos meurtrissures au milieu d'une Europe

inquiète, irrésolue et armée jusqu'aux dents.

Nous avons sous la main, comme candidat à la députation, un homme de bien et de sage expérience, parfaitement connu de nous, dont la politique consiste à soutenir honnêtement, sans arrière-pensée, le gouvernement honnête et ferme qui nous donne, en ce moment, la tranquillité : — nommons-le.

Nommons M. BRUAS.

Définissons-nous donc de toute circulaire électorale qui conclut à l'appel au peuple pour un replâtrage d'Empire, ou à la République définitive (la République honnête et modérée, bien entendu ; on nous chante toujours cette ritournelle ; mais, c'est là le hic ; gare la pente et la queue !).

L'appel au peuple pour l'Empire a déjà fait ses preuves... de fumée.

Ces 7 ou 8 millions de suffrages, dans le fameux plébiscite de confiance du 8 mai 1870, à quoi ont-ils servi... et abouti ? Au 4 septembre.

Seraient-ils plus forts aujourd'hui pour asseoir et maintenir sur le trône un enfant sans expérience, conseillé de droite et de gauche au milieu des partis contraires plus animés que jamais, et toujours armés de ce même suffrage universel, c'est-à-dire de la grande machine à tout faire, rétablissant aujourd'hui et démolissant demain ?

L'Empire avec toutes ses splendeurs d'apparat, sa prospérité de superficie et son tapage militaire nous a légué finalement une guerre insensée, une France malade, épuisée, un abîme, vous le savez.

Et la République de septembre 1870, ou plutôt l'escamotage républicain en face de l'ennemi, sans vote, sans appel aux citoyens, sans consentement de la nation, que nous a-t-il donné, que nous a-t-il coûté ?... Cinq mois de plus d'une affreuse guerre, qui aurait dû cesser, qui eût cessé, sans cela, le jour de Sedan ; deux provinces perdues ; cinq milliards de rançon ; autant et plus pour frais de guerre, dilapidations et dévastations de toute sorte ; le plus pur sang de nos veines ; les plus amères de nos larmes ; et la Commune par-dessus le marché ; la Commune avec le meurtre des otages, — honte éternelle, — et l'incendie de Paris sous les ricanements de nos ennemis !

Car, a dit et écrit M. Thiers lui-même (le « grand patriote » de nos républicains d'aujourd'hui), « la République, en France, a toujours tourné au sang et à l'imbécillité » ; témoins les excès inutiles de 93, témoins les jours de Mai et de Juin 1848, témoin la Commune.

La République, la sainte République ! Le gouvernement idéal de tous pour tous ; la justice, le désintéressement, le dévouement, l'amour du travail, l'économie, la tempérance, toutes les vertus enfin sur la terre et dans tous les cœurs. — Oui, sans doute, ce serait charmant, et l'eau en vient à la bouche. Mais, par malheur, les honnêtes gens, républicains au sucre et à l'eau de rose, qui caressent ce beau rêve, ne sont pas seuls. Derrière eux, il y en a d'autres, et, après ceux-là, d'autres encore, de toute nuance et de tout appétit.

Après Février, Mai ; après Mai, Juin ; après Septembre, la Commune ; c'est réglé comme un papier de musique.

Quand la queue rouge ne sera plus cousue à la blouse ou au paletot de la République, à la bonne heure ! mais nous n'en sommes pas là.

Votons donc tout bonnement aujourd'hui pour le calme et la tranquillité.

Quand nous serons plus reposés, plus rafraîchis et plus sages, nous y verrons plus clair pour employer nos votes à sortir du provisoire — on nous les demandera. — Soyons patients ; et n'allons pas, en attendant, grossir et amonceler les nuages qui nous ont déjà donné la foudre, la tempête, la ruine et la honte.

Votons pour M. Bruas et le gouvernement de notre illustre Président.

Vous vous rappelez le scrutin de février 1871, où la République de ce temps-là nous a entraînés jusqu'au chef-lieu de canton, par le froid et dans la boue, tant elle avait à cœur de nous faciliter, à nous autres ruraux, l'exercice du suffrage universel ! Nous votâmes alors avec un magnifique ensemble, et la France avec nous, comme des citoyens qui connaissaient bien les meilleurs et plus sages amis de leur pays.

Qui eût parlé alors, nettement et carrément, dans une circulaire, de République définitive ou d'Empire, l'eussiez-vous bien reçu ?

Soyons les mêmes aujourd'hui. Faisons notre devoir de gens prudents et sages. Et Dieu, en son temps, d'une manière ou de l'autre, fera le reste.

Chronique générale.

La situation du gouvernement italien est des plus graves. L'opinion, tant en France que dans le reste de l'Europe, distraite par d'autres préoccupations, ne semble pas jusqu'ici s'en être inquiétée. Et cependant il n'est pas de jour que des télégrammes ne viennent nous signaler quelque nouveau trouble, quelque nouvelle tentative d'insurrection. La Péninsule, gouvernée par le roi *gallant homme*, semble être aujourd'hui sur un volcan. Il n'est pas un bourgado, quelque perdu qu'elle soit dans les terres, armant ses troupes dans l'ombre, travaillant sourdement à leur organisation et préparant les moyens d'action.

Que peut, dans ces circonstances, le souverain actuel de l'Italie ? Ce qu'il est, il le doit à la Révolution. De sa famille il n'a conservé que le blason, car les traditions de la maison de Savoie, il y a longtemps déjà qu'il les a foulées aux pieds. Se sentant débordé, Victor-Emmanuel paraît décidé à laisser aux hommes qu'il a choisis pour diriger les affaires du pays le soin de retarder la chute finale vers laquelle s'achemine, avec les lenteurs de l'agonie, l'Italie unifiée après Magenta et Solferino.

Mais, tandis que cet édifice s'écroule peu à peu sous les coups que lui portent chaque jour les sectes qui l'ont bâti, la Papauté, l'institution indestructible que rien n'entame, ne perd rien de son influence dans le monde.

En France, aussi bien qu'en Allemagne, qu'en Italie, qu'en Angleterre et qu'en Suisse, l'Eglise et Pie IX comptent des millions d'enfants dévoués, prêts à tous les sacrifices plutôt que de céder un pouce de terrain à la Révolution qu'ils combattent et de s'abaisser jusqu'à la honte des concessions.

Les informations que reçoit chaque jour l'Agence Havas suffiraient seules à démontrer la désorganisation du royaume d'Italie, constitué ce qu'il est à la suite du contrat honteux conclu entre Napoléon III et la Révolution. Les villes, les bourgades ont eu leurs émeutes, et chacune possède son comité révolutionnaire.

Demain, la Sicile peut se séparer du reste de la Péninsule. En attendant, les provinces s'insurgent, et cette pauvre unité craque par tous les bouts.

On commence à pouvoir se rendre compte des effets produits par l'application de la nouvelle loi électorale municipale. Dans un certain nombre de villes, les électeurs inscrits sur les nouvelles listes sont plus nombreux que sur les anciennes. Angers, par exemple, en compte 6,300 au lieu de 5,200, soit onze cents de plus ; Arras, 5,794 au lieu

de 5,734 ; Châteauroux, 4,536 au lieu de 4,240 ; Commeny, 3,000 au lieu de 2,500. Certaines grandes villes ont vu diminuer, il est vrai, le nombre de leurs électeurs. Paris, notamment, en a 25,000 de moins ; Nantes, 4,000 ; Lille, 2,000 ; le Havre, 4,400 ; Rouen, 4,895 ; Toulouse, 2,000. En somme, on calcule que, par suite de compensations entre les différentes villes, le chiffre total des électeurs en France restera sensiblement le même.

Le journal la *Corse* contient, dans son dernier numéro, une lettre du prince Napoléon-Charles Bonaparte aux électeurs de la Corse, pour les informer que son dévouement à la veuve de Napoléon III lui fait un devoir de poser sa candidature au conseil général contre celle du prince Napoléon. Cette feuille annonce que, dans le but de soutenir la candidature du prince Charles, un nouveau journal, qui aura pour rédacteur en chef M. Jollivet, va paraître à Ajaccio.

Le *Journal de Marseille* annonce que M^{me} Bazaine a été citée comme témoin par le défenseur de M. le colonel Vilette.

Le *Journal de Nice* donne, de son côté, ce renseignement :

« A côté du colonel Vilette viendra s'asseoir un prévenu qui n'avait pas été signalé encore, c'est le sieur Auguste Barsay, domestique de Bazaine, qui était resté dans la prison après l'évasion de son maître, et qui a été arrêté à ce moment. M^e Lachaud défendra le domestique en même temps que le maître. »

Voici un extrait de la brochure :

LA MONARCHIE DE 1830.

PAR

A. THIERS.

Député des bouches-du-Rhône.

Page 42. — « L'une des choses qu'il faut le plus souvent répéter à la France, c'est qu'on ne veut reproduire ni les violences de 93, ni même toutes les théories de 89. »

Plus loin, page 29. — « La république n'est pas faite pour les Etats grands. Vieux, civilisés ; elle ne peut subsister dans les Etats militaires et elle y dégénère bien tôt en gouvernement du sabre. »

Enfin, page 46. — « La souveraineté populaire rappelle dans le gouvernement l'intervention des masses, qui n'y ont jamais paru que pour le bouleverser, le rendre anarchique, violent et sanguinaire. »

Et dire pourtant qu'après de tels écrits « l'illustre vieillard » n'a pas craint d'affirmer à la tribune que jamais, quant à lui, il n'avait été opposé à la république.

Quantum mutatus ab illo !

Un républicain, d'autant plus partisan du gouvernement de la défense nationale que ce gouvernement lui avait donné une place, soutenait qu'il était injuste d'attaquer les hommes du 4 septembre, qui avaient fait tous leurs efforts pour chasser l'ennemi.

— Ils n'ont cessé de travailler au salut de la France, disait-il.

— Je crois plutôt, lui répondit un réactionnaire, qu'ils ont travaillé pour le roi de Prusse !

Les journaux de Londres sont très-occupés d'un fait qui paraît avoir produit une assez vive impression de l'autre côté du détroit. Un des membres les plus influents de l'aristocratie anglaise, le marquis de Ripon, plusieurs fois ministre, et, en dernier lieu, sous le cabinet Gladstone, lord président du conseil, s'est converti au catholicisme. Il y a cette double particularité dans la vie du noble marquis, qu'au temps de sa jeunesse, il avait donné dans les idées radicales et socialistes, et qu'il y a cinq jours il était encore grand-maître de la franc-maçonnerie anglaise. Cette conversion offre donc tous les éléments de nature à surexciter la curiosité de l'opinion dans un pays où les questions religieuses tiennent une bien plus grande place que dans le nôtre.

Pendant que, dans plusieurs départements, les radicaux cherchaient à provoquer des troubles à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre, les démocrates allemands,

qui sans doute n'ont pas voulu rester en arrière de leurs frères et amis de France, en ont fait autant à Stuttgart. Dans cette ville, les scènes qui ont eu lieu à l'occasion des fêtes de Sedan ont été fort graves. Au moment où des membres du parti national étaient sur la place Guillaume, les démocrates l'ont envahie, et, à coup de révolvers, ils ont forcé leurs adversaires à vider les lieux. Les arrestations ont été très-nombreuses ; beaucoup de personnes ont été blessées, et, aujourd'hui même, la *Gazette de Carlsruhe* dit qu'il règne en ville une consternation profonde.

N'a-t-on pas raison de dire que les démagogues de tous les pays sont bien dignes les uns des autres ? Voyez plutôt encore ce qui se passe en Italie.

Le gouvernement italien est en ce moment aux prises, en Sicile, avec de singulières difficultés intérieures. Le brigandage — et notez que là-bas comme partout les brigands sont des radicaux — a pris dans cette île une telle extension, que le cours de la loi a failli un instant être interrompu.

Quelle étrange que paraisse cette situation, elle est attestée par des documents officiels. Non-seulement les voleurs dérobent impunément, mais ils terrorisent les autorités ; les jurys redoutent tellement la vengeance des accusés, qu'il est impossible d'en tirer un verdict affirmatif.

Une cour de justice à Palerme a été envahie par une bande d'hommes armés. Une immense société, la *Mafia*, a étendu ses ramifications sur l'île tout entière. Les criminels y sont affiliés pour être protégés contre la justice ; les honnêtes gens, pour être protégés contre les criminels. Les propriétaires, les fonctionnaires, tous ceux qui ont quelque chose à perdre, doivent lui payer tribut.

Le mal est devenu si intense, qu'un télégramme annonçait récemment que le gouvernement allait envoyer des renforts considérables aux garnisons de la Sicile.

LA SUSPENSION DE L'Univers.

Nous avons annoncé la mesure qui a été prise contre l'*Univers*. Il est bon de reproduire le texte de cet arrêté, ainsi libellé :

« Le général gouverneur de Paris, commandant la 1^{re} division militaire, Attendu que l'*Univers*, dans son numéro du 6 septembre, dépasse toute mesure, provoque au mépris du gouvernement établi par d'inqualifiables outrages qui sont de nature à compromettre nos relations extérieures, trouble la paix publique et porte une grave atteinte à la dignité de la presse française ;

Sur l'avis du conseil des ministres ; Et en vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9-11 août 1849 sur l'état de siège ;

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le journal l'*Univers* est suspendu à partir du 7 septembre jusqu'au 24 septembre inclusivement.

Art. 2. — M. le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

C'est la première fois, paraît-il, que dans ces sortes de pièces on ait invoqué la dignité de la presse.

L'article de M. Louis Veillot sur le maréchal Serrano et la reconnaissance du gouvernement espagnol, dit le *Gaulois*, a vivement ému le monde diplomatique, et cette émotion a eu son contre-coup à Versailles.

M. le duc Decazes a passé toute l'après-midi de dimanche en conférence avec M. le préfet de police et le chef du contentieux, pour examiner la question au point de vue politique et administratif.

Le conseil des ministres a été spécialement convoqué à cet effet.

A propos de l'article de M. Veillot, la *République française* a reçu le communiqué suivant :

« Le journal la *République française*, en répondant, dans son numéro du 6 septembre, à un article du journal l'*Univers*, a eu le tort de s'inspirer du regrettable exemple qui lui était donné et de se livrer à des violences indignes de la presse française.

Le gouvernement est décidé à ne pas tolérer de pareils excès, s'ils venaient à se renouveler. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La reconnaissance du gouvernement espagnol par la France est maintenant un fait

accompli. Les déclarations portées devant la commission de permanence par le ministre de l'intérieur et la nomination d'un ambassadeur à Madrid ne permettent plus d'en douter.

Que s'est-il donc passé dans ces huit derniers jours ? Depuis plus d'un mois déjà, l'affaire traînait en longueur ; on croyait savoir que des négociations étaient ouvertes, ou plutôt que des conditions avaient été indiquées, des garanties demandées par l'Angleterre et la France pour reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano ; mais on pensait que ces pourparlers exigeraient un certain temps, et l'on avait généralement peu de confiance de les voir aboutir.

Il faut convenir que l'état de l'Espagne n'était pas fait pour encourager les puissances ; et, d'autre part, l'attitude fort douteuse de l'Angleterre, aussi bien que le refus péremptoire de la Russie, semblaient de nature à entretenir leurs hésitations et à fortifier leurs scrupules. La Russie disait carrément non, et l'Angleterre ne disant ni oui ni non, c'en était assez pour que la solution parût au moins ajournée et la reconnaissance à peu près tombée dans l'eau.

Néanmoins, voilà que tout-à-coup, du jour au lendemain, sans qu'un seul incident nouveau se soit ostensiblement produit, la scène change. Le gouvernement français qui, deux semaines auparavant, se tenait sur la plus prudente réserve, déclare à l'improviste que la chose est faite, qu'il n'y a plus à y revenir, et il donne immédiatement pour confirmation à ses paroles la nomination d'un ambassadeur à Madrid. Que s'est-il donc passé ?

Il va sans dire que quand nous posons cette simple question, nous n'avons ni la prétention, ni même le désir qu'on y réponde. C'est tout simplement pour nous une manière de constater qu'il s'est passé quelque chose. Quoi ? Nous n'en savons rien, mais l'avenir le dira. Un journal qui passe pour recevoir les confidences du gouvernement, et qui, dans tous les cas, apporte dans les choses diplomatiques une certaine pénétration, ne craint pas d'affirmer qu'il y allait de la paix de l'Europe.

Nous avons quelque peine à le croire. Nous ne comprenons pas bien comment, après le refus de la Russie, une politique d'expectative, proclamée en même temps par l'Angleterre et par la France, aurait pu porter la moindre atteinte à la tranquillité de l'Europe. Dans toutes les questions de même nature, chaque fois que la Russie, l'Angleterre et la France marcheront d'accord, on peut être assuré que la paix européenne ne sera point troublée.

Ce qui est incontestable, continue M. William Nix, et que personne n'essayera de contester, c'est que la reconnaissance définitive du gouvernement espagnol par la France est un succès pour la politique allemande et particulièrement pour la politique prussienne.

Sans connaître les secrets des chancelleries, il n'est pas difficile de deviner comment les choses se sont passées. On se rappelle avec quel éclat l'Allemagne engagea cette affaire espagnole ; il n'était bruit, au début, que d'une intervention armée. La figure que fit l'Europe en cette circonstance n'encouragea point une telle attitude, et l'Allemagne, cédant sans trop de peine à l'impression générale, consentit en même temps à modérer son langage et à réduire ses prétentions.

Toutefois, pour dissimuler ce premier échec et reculer dignement, elle tâcha d'obtenir au moins quelque chose, à savoir cette fameuse reconnaissance du gouvernement espagnol ; et ce quelque chose, cette reconnaissance qui lui était indispensable pour couvrir sa retraite, elle l'a obtenue. Sa diplomatie, en cette conjoncture, a fort habilement manœuvré. C'est un succès, et presque une revanche pour elle. L'affaire espagnole, qui pouvait tourner à sa confusion, tourne maintenant à son honneur.

C'est pourquoi les républicains français se réjouissent. Chacun sait qu'en fait de politique extérieure ils ne sont pas difficiles. Peu leur importe que la diplomatie étrangère obtienne un avantage ; peu leur importe que la France soit obligée de subir d'humiliantes pressions ; du moment que l'on reconnaît une république ou une manière de plus, blique, ils ne demandent rien de plus, ils ne regardent pas plus loin, ils sont contents !

Lisez tous les journaux républicains, ils sont tous pour la reconnaissance : l'Espagne est en république, il faut reconnaître l'Es-

pagne : leur politique s'arrête là. Vous avez entendu le colon de Mahy dans la commission de permanence : il sommait le gouvernement de reconnaître. Pourquoi ? Parce que l'Espagne porte le nom de république. Le colon de Mahy n'en cherche pas plus long !

République bizarre, en somme, que cette malheureuse Espagne ! République de nom, république dictatoriale, née d'un coup d'Etat et gouvernée par un sabre ; république de Serrano et de Pavia. Peu leur importe, elle a le nom, et, pour les républicains, c'est assez. Ils se fâchent quand on parle en France de Pavia ; mais ils appuient, en Espagne, Pavia et Serrano. Ils ont jeté feu et flamme contre décembre 1851 ; mais ils admirent, en Espagne, janvier 1874, c'est-à-dire les canons braqués contre une assemblée républicaine, et cette assemblée violemment expulsée, et la dictature, et l'état de siège, et l'usurpation, et l'anarchie. Que voulez-vous ? Cela s'appelle encore la république !

ENGAGEMENTS DES CORVETTES PRUSSIENNES.

Les journaux du gouvernement refusent à priori d'accepter comme fondée la nouvelle de l'échange de coups de fusils et de coups de canon qui aurait eu lieu sur la côte Cantabrique entre les carlistes et les corvettes prussiennes. A plus forte raison repoussent-ils comme invraisemblable l'hypothèse de l'intervention de carlistes de contrebande ayant provoqué par ordre ce conflit.

Cependant un nouveau télégramme est venu confirmer le fait du conflit très-faiblement contesté du reste par d'autres dépêches.

Quant aux faux carlistes qui auraient donné lieu, sans vouloir affirmer leur existence et l'initiative qu'ils auraient prise, avant d'avoir à cet égard des données positives, nous avons le droit d'insister sur l'indication que nous avons empruntée hier à l'Union. Plusieurs jours avant l'incident, des personnages appartenant à l'un des partis intéressés à la défaite des carlistes prévoient l'emploi de ce moyen, qui n'a rien de contraire aux procédés habituels de la Révolution et de la Prusse, aujourd'hui coalisées. Il y a là un rapprochement qui ne laisse pas d'être significatif.

Nous ferons d'ailleurs remarquer que la conduite tenue jusqu'ici par les carlistes, à qui certains journaux prêtent l'intention de provoquer l'intervention prussienne, dans le but de soulever le sentiment national contre le parti auquel elle viendrait en aide, n'est assurément pas de nature à justifier cette accusation.

Il est, en effet, maintenant avéré que l'espion Schmidt n'était porteur d'aucun titre établissant qu'il eût une attache quelconque avec le gouvernement berlinois. Les journaux de M. de Bismark se sont chargés eux-mêmes de nous l'apprendre. On sait aussi qu'un déserteur des navires allemands étant tombé entre les mains des troupes royales, elle n'ont rien eu de plus pressé que de le livrer aux autorités françaises, qui l'ont remis aux mains des agents de son pays.

Nous pourrions demander si cette désertion n'était pas un nouveau piège. En ce cas, il aurait été évité, et cette supposition ne saurait affaiblir notre raisonnement.

Ce qui semblerait donc invraisemblable, nous dirions volontiers impossible, ce serait que les carlistes eussent tiré les premiers sur les « coquilles de noix » de Sa

Majesté l'empereur d'Allemagne. Que celles-ci aient été les provocatrices, soit directement, soit par l'entremise de quelques Schmidts allemands ou espagnols, voilà ce qui est beaucoup plus probable. Nous ne tarderons pas sans doute à recevoir à cet égard des renseignements précis.

Mais nous voulons dès aujourd'hui reproduire les observations d'un de nos confrères, qui, tout favorable qu'il soit à la politique du gouvernement dans cette affaire de la reconnaissance, ne craint pas de laisser entrevoir la vérité sur les projets de M. de Bismark en Espagne. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Moniteur universel* :

« La crainte qu'on a en Europe, de voir l'Allemagne chercher un prétexte pour s'immiscer dans les affaires d'Espagne et prendre une part directe aux opérations militaires contre Don Carlos a rendu l'opinion publique très-attentive à la nouvelle d'un échange de coups de fusil et de coups de canon qui aurait eu lieu incidemment entre les carlistes et les corvettes prussiennes en station le long de la côte Cantabrique.

« Mais, d'après toutes les probabilités, l'idée du cabinet de Berlin serait plutôt d'amener une intervention européenne contre les carlistes, en invoquant certains précédents diplomatiques, que de prendre lui-même une attitude et une responsabilité qui seraient difficilement en harmonie avec la situation géographique de l'Allemagne. La reconnaissance du gouvernement du maréchal Serrano par l'Europe pourrait donc donner lieu de ce côté à des propositions assez inattendues, et l'on s'expliquerait ainsi le refus de la Russie de s'y associer. »

L'Union fait savoir de son côté que ses informations confirment absolument celles du *Moniteur*. L'Allemagne entend faire accepter et ratifier par l'Europe les projets dont elle poursuit l'accomplissement dans la Péninsule. Mais il n'y a pas contradiction entre ce fait et la pensée qu'aurait la Prusse de chercher des occasions de conflit avec les carlistes. L'apparence d'une violation des règles du droit des gens par les troupes de Charles VII aurait son utilité ; ce serait un argument à faire valoir auprès des puissances.

Nous reviendrons sur ces plans de la Prusse. Le gouvernement français poussera-t-il la condescendance jusqu'à en favoriser la réalisation ?

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu hier, trop tard pour la publier dans notre dernier numéro, la lettre suivante :

« Saumur, 9 septembre 1874.

» Monsieur le Rédacteur,

» Permettez-moi de soumettre aux électeurs et à qui de droit une observation que me suggère la lettre de M. Bodin contre les sieurs Perreau et Levron.

» Personne n'accuse notre municipalité de la moindre sympathie pour la candidature de M. Bruas ; ce serait lui imputer un trop vilain métier, car, par son attitude dans le comité républicain, on ne peut douter de sa préférence, et il est bon de constater que MM. Bury et Bodin font de la candidature

de M. Maillé une véritable candidature officielle.

» Pour celle-ci, en effet, nos délégués n° 1 et n° 3 ont un rôle des plus actifs. L'un signe les circulaires du comité républicain comme président général, l'autre au nom de l'arrondissement de Saumur. Voilà certes des attributions que nos délégués se donnent fort mal à propos, puisqu'elles rompent, dans notre pays, pour les divers candidats, les lois de l'égalité.

» Egalité, pauvre devise, les beaux jours sont passés, si même ils ont jamais brillé.

» Agréer, etc.

» UN ELECTEUR. »

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 5 septembre, M. Baumier, instituteur au Puy-Notre-Dame, a été nommé officier d'Académie.

M. Baumier compte plus de vingt années de service dans l'instruction primaire. Il a obtenu une médaille d'argent, plusieurs médailles de bronze et diplômes dans les concours généraux ou particuliers ouverts entre les écoles, et il a su donner à l'école du Puy, qui figure parmi les meilleures du département, une extension exceptionnelle.

M. l'abbé Bellanger, licencié ès-lettres de la Faculté de Paris, est nommé, par Monseigneur l'Evêque, Préfet des Etudes à l'Institution Saint-Louis de Saumur.

Il est à peu près décidé que la direction de la presse, de l'imprimerie, de la librairie et du colportage, telle qu'elle existait sous M. Treillard, va être rétablie au ministère de l'intérieur.

Cette haute position serait confiée à M. Lavedan, préfet de la Loire-Inférieure et précédemment de la Vienne.

On sait que M. Lavedan a été quelque peu journaliste en province et a fourni de nombreux articles au *Correspondant*.

M. Welché, secrétaire général du ministère de l'intérieur, serait appelé à remplacer M. Lavedan à Nantes, et le poste de secrétaire général serait supprimé.

La rentrée des classes du pensionnat de M^{lle} Bergault est fixée au mardi 15 septembre.

Faits divers.

On écrit de Calais que le ballon de M. Duruof avait été aperçu en même temps par deux navires.

L'un était anglais ; il est venu à son secours.

L'autre était allemand ; il n'a pas bougé.

Deux graves accidents de chemins de fer viennent d'avoir lieu en Angleterre. Un train de plaisir lancé à toute vapeur et venant de Blackpool a bousculé un train de voyageurs en partance, à la station de Preston. Le choc fut épouvantable, quinze voyageurs furent grièvement blessés et beaucoup de contusionnés.

Savez-vous ce qu'est Nick ? Nick de Périgueux, Nick l'astronome célèbre, aux oracles duquel la France entière est suspendue.

Vous avez peut-être cru que c'était un savant plongé continuellement dans les problèmes arides de la science, ou ayant toujours un télescope sur l'œil ?

Eh bien, pas du tout ; Nick, l'illustre Nick, le prophète Nick, est employé des contributions indirectes.

Voici ce que nous lisons dans la *Dordogne* :

M. d'Arbaud, contrôleur des magasins de tabac à Périgueux, est nommé entreposeur à Saint-Gaudens, dans le département de la Haute-Garonne.

M. d'Arbaud est l'astronome universellement connu sous le nom de Nick. En le perdant, la ville de Périgueux va se trouver privée de la sentinelle vigilante qui l'observait des révolutions célestes et atmosphériques.

Petite définition.

LIBRE PENSEUR : Un citoyen qui ne comprend le nom de Dieu... que suivi d'un point d'exclamation.

— Qui voit ses veines, voit ses peines.

— C'est faux : Quand on a de la peine... on n'a pas de veine !

AVIS.

Les Obligations communales et départementales 5 0/0 du *Crédit foncier de France* (émission 1872), sont actuellement délivrées dans les bureaux du CREDIT GENERAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris, au prix de 277 fr. 50, sans commission.

Ces obligations, garanties par les Communes ou les Départements et par le *Crédit foncier*, rapportent 15 fr. par an, payables en janvier et en juillet.

Le CREDIT GENERAL FRANÇAIS délivre indifféremment et au même prix des titres au porteur ou des titres nominatifs.

Les Obligations des grandes lignes de chemins de fer et toutes les valeurs facilement négociables, sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

Dernières Nouvelles.

Le journal l'Union publie la dépêche suivante :

« Bayonne, 9 septembre, 11 h. 5, mat.

« Les carlistes ont effectivement tiré à Gumaya sur des chaloupes prussiennes qui voulaient opérer un débarquement armé.

» Les troupes royales, ne reconnaissant aucune combinaison diplomatique de Serrano, feront toujours respecter le territoire espagnol.

» Hier trois bataillons carlistes ont occupé les environs d'Yrun et de Fontarabie.

» NAVARRO. »

Pour les articles non signés : P. GODRY.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

Etudes de M^r CHEDEAU, avoué à Saumur,
Et de M^r BAILLERGEAU, notaire à Doué.

VENTE
PAR LICITATION,
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
DE BIENS
IMMEUBLES

Situés dans les communes de Doué, Montreuil-Bellay et Concourson, Provenant de M. MILLION-LEBLANC, de Doué.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-sept septembre mil huit cent soixante-quatorze, à une heure après midi, par le ministère et en l'étude de M^r BAILLERGEAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu entre les parties ci-après, par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-sept août mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Et à la requête de: 1^o M. Ernest Delarue, employé de commerce, demeurant à Saumur; 2^o M. René Delarue, négociant, et M^{me} Sophie Pinet, son épouse, demeurant aussi à Saumur; 3^o M^{me} Caroline Pinet, propriétaire, demeurant aussi à Saumur; M. Ernest Delarue et M^{me} Pinet, légataires chacun un pour un tiers de la portion d'acquêts appartenant à M. Joseph Gation Million, en son vivant propriétaire à Doué, dans la communauté d'entre lui et sa veuve, et les époux Delarue-Pinet, légataires de l'usufruit du tiers des acquêts revenant à M. Ernest Delarue; tous poursuivants, ayant constitué M^r Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence du sieur Eugène Langlois, propriétaire, demeurant à Saint-Lambert-des-Lèves, agissant comme tuteur de Joséphine Ogereau, Ernest Ogereau et Eugène Ogereau, enfants mineurs de feu René Ogereau et Joséphine Pinet, sa femme, co-licitant, ayant constitué M^r Albert, avoué, demeurant à Saumur;

Et aussi en présence de Pierre Chaillou, cultivateur, demeurant à Munet, commune de Distré, subrogé-tuteur desdits mineurs Ogereau.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Biens situés commune de Doué.

1^o LOT.

Le Grand-Ormeau; terre, contenant un hectare cinquante-trois ares dix centiares, porté au plan cadastral, section A, numéros 426 et 427.

Mis à prix à quatre mille cinq cents francs, ci..... 4,500 fr.

Ce lot pourra être divisé.

2^o LOT.

Six ares de vigne, au Clos-Prieur, section F, numéro 977, joignant au midi Boussion et Richardin, au couchant Charpy et Chauveau.

Mis à prix à cent francs, ci..... 100 »

3^o LOT.

Vingt-et-un ares cinquante centiares de terre,

A reporter. 4,600 »

Report. 4,600 »
nommée la Douve, section G, numéro 389, joignant au midi un chemin d'exploitation, au couchant Douet et Daviau.
Mis à prix à quatre cents francs, ci..... 400 »

4^o LOT.

Commune de Montreuil-Bellay.

Douze ares de terre, sous le Rond, section E, numéro 566, joignant au nord Fortier, au midi Ecot et au couchant Fortier.

Mis à prix à quatre-vingts francs, ci..... 80 »

5^o LOT.

Dix ares soixante-dix centiares de terre, situés sous le Rond, section E, numéro 568, joignant au nord Fortier, au couchant le même et au midi Ecot.

Mis à prix à cinquante francs, ci..... 50 »

6^o LOT.

Commune de Concourson.

Quarante-huit ares de pré, situés à la prairie des Rochettes, section D, numéro 971, joignant au nord Rouleau, au levant Touret, au midi Vaillant, au couchant Fillon.

Mis à prix à quinze cents francs, ci..... 1,500 »

7^o LOT.

Trente-neuf ares cinquante centiares de pré, au Pas-des-Coteaux, joignant le Layon, au midi Barreau, section D, numéro 318.

Mis à prix à mille francs, ci..... 1,000 »

8^o LOT.

Deux ares vingt centiares de pré, au Pas-des-Coteaux, numéro 323, section D, joignant au nord le Layon, et des trois autres parts Rayneau.

Mis à prix à soixante francs, ci..... 60 »

9^o LOT.

Quinze ares de pré, à la prairie des Rochettes, numéro 326 du plan, joignant au nord le Layon, au levant Maitreau, au midi Vaillant, au couchant Dittière.

Mis à prix à trois cent cinquante francs, ci..... 350 »

10^o LOT.

Cinquante-et-un ares cinquante centiares de terre, au canton du Grillon, numéro 458 du plan, joignant au nord un chemin et Dittière, au levant Charruau, au midi Beaumont et au couchant un chemin d'exploitation.

Mis à prix à douze cents francs, ci..... 1,200 »

11^o LOT.

Un hectare huit ares de terre, au Bas-de-Cossé, section K, numéro 1303 P, joignant au

A reporter. 9,240 »

Report. 9,240 »
nord Dittière, au levant un chemin, au midi Vaillant, au couchant un chemin.

Mis à prix à quatorze cents francs, ci..... 1,400 »

12^o LOT.

Trente-neuf ares vingt-et-un centiares de bois-taillis, au Bois-Bodineau, joignant au nord Bodineau, au midi Regnard.

Mis à prix à quatre cent cinquante francs, ci..... 450 »

13^o LOT.

Quarante-sept ares quinze centiares de terre, aux Caniers, joignant au nord Guillonnet, au midi Maitreau, au couchant un chemin.

Mis à prix à onze cents francs, ci..... 1,100 »

14^o LOT.

Vingt ares de terre, aux Caniers, joignant au nord Charruau, au midi la veuve Fillon.

Mis à prix à quatre cents francs, ci..... 400 »

15^o LOT.

Cinquante-six ares trente-cinq centiares de vigne, aux Belusses, joignant au nord Godineau, au levant un chemin, au midi un sentier.

Mis à prix à quinze cents francs, ci..... 1,500 »

16^o LOT.

Quatre ares soixante centiares de vigne, au Coteau-Chardon, section B, numéro 1453, joignant au midi Leroy.

Mis à prix à cent francs, ci..... 100 »

17^o LOT.

Un are soixante-dix centiares, aux Galernes, joignant un sentier et Brouard.

Mis à prix à quinze francs, ci..... 15 »

18^o LOT.

Un are cinquante centiares de terre, au Pas-Hareng, joignant au nord Bazille, et au couchant Chauveau.

Mise à prix à vingt francs, ci..... 20 »

Total des mises à prix quatorze mille deux cent vingt-cinq francs, ci... 14,225 »

Tous ces biens sont situés arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, à M^r BAILLERGEAU, notaire à Doué, et pour avoir des renseignements, au même notaire et aux avoués des parties.

Dressé par l'avoué poursuivant, à Saumur, le neuf septembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le dix septembre mil huit cent soixante-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

(437) Signé: PALUSTRE.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON

Rue de Bordeaux, n^o 7,
AVEC JARDIN.

S'adresser audit notaire. (1)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A CEDER
De suite,

LA MAISON DE COMMERCE
De M. MENIER
Négociant-Distillateur
A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRIN, levée d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M^r CLOUARD, notaire. (314)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Par suite de saisie.

Le samedi 12 septembre 1874, à deux heures, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilinge, à la vente publique aux enchères d'effets mobiliers saisis sur le sieur Florent Chevallier, par M. Vétaull, percepteur des contributions directes à Saumur.

Il sera vendu :

Plusieurs paletots et pantalons en drap et coutil, caleçons, chemises, robe de chambre, gilets, habit, cravates, sac de nuit, malles, revolver à six coups, 25 volumes, 2 dictionnaires et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Pour cause de départ.

Le lundi 14 septembre 1874, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve Peltier, propriétaire, rue Saint-Nicolas, n^o 88, à la vente publique aux enchères de grande quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Huit lits, bonnes couvertures et matelas, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lits et de croisées, édredons, linge, commodes, secrétaires, bureaux, guéridons, fauteuils Voltaire, plusieurs belles pendules, glaces, flambeaux, tables de toilette, chaises, armoires, buffet, tables de nuit, tapis, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON

Située Grand'Rue, 49,

Avec écurie, remise, caves, etc., et deux grandes terrasses avec belle vue, droit de promenade sur un vaste jardin.

S'adresser à M. MAUBERT, expert.

A VENDRE
Par suite de faillite,
UN FONDS DE BOULANGERIE
Bien achalandé,

Situé à Saumur, rue des Capucins, dépendant de la faillite du sieur Augustin Briaudeau.
S'adresser, à Saumur, à M. GUÉRIN, syndic de la faillite, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée-d'Enceinte). (423)

RÉCOLTE DE VIGNES.

Le dimanche 13 septembre 1874, à midi, au lieu dit le Fondis, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, il sera procédé, par le ministère de M^r Girault, notaire à Bourgueil, à la vente aux enchères publiques des fruits de 149 rangées de vignes, dépendant de la succession de M^{me} veuve Peltier, situées au Fondis, dans le meilleur crû de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

S'adresser à M. MAUBERT, administrateur de ladite succession, rue du Petit-Mail, 14, à Saumur. (436)

A LOUER
UNE MAISON

Rue Cendrière, n^o 8 et 10.

Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté; Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise; Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves.
S'adresser à M. BRAUREPAIRE, avoué. (328)

La maison ANGELO demande un jeune homme de 13 à 15 ans sachant bien lire et écrire. (440)

LE
JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

La Veloutine

est une poudre de Riz spatulé préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur et une beauté naturelle. CH. FAY, inventeur, 9, r. de la Paix, PARIS.
Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues 1 fr. 50 c. la boîte.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.